

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DECS	Date	8 mai 2026
Numéro	26.363	Heure	17h09

Auteur-e(-s) : Blaise Courvoisier	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Prestations complémentaires (PC)	
Contenu : La Confédération a modifié la Loi sur les prestations complémentaires (LPC) dans le sens d'offrir aux bénéficiaires des PC qui le nécessiteraient une allocation annuelle d'au moins 11'160 francs pour financer des prestations d'accompagnement telles qu'aide-ménagère, service de repas, transports urgents et accompagnement. Cette modification fédérale entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2028 et doit être mise en exécution par les cantons. Comment notre canton va-t-il le faire et quel sera le montant cantonal alloué ?	
Souhait d'une réponse écrite : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Blaise Courvoisier		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :